

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vingt juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, HUVENOIT François, SAINT LEUX Guy, COZZA Mario, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : L'ANTHOËN Audrey, JOLY Jean-Marie  
GIRARD Betty ayant donné pouvoir à TRICOT Sylvie

Monsieur COZZA Mario a été élu secrétaire.

Date de convocation : 14/06/2013

Date d'affichage : 14/06/2013

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9 – Votants 10

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibérations modificatives du budget : caution et chapitre 20
- Délibération modificative du budget assainissement
- Renouvellement bail - petit logement ; diocèse
- USED A – Adhésion ville de Bohain
- Travaux en cours - commissions
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**2013-22 DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET : CAUTION ET CHAPITRE 20**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2013 sont insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dép - Chapitre 21	2116 – Immobilisation cimetiè re	- 1 100.00
Dép - Chapitre 20	202 – Frais d'étude	1 000.00
Dép – Chapitre 16	165 – Dépôts et cautionnements reçus	350.00
Recette – Chapitre 16	165 – Dépôts et cautionnements reçus	250.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire les modifications ci-dessus.

## **2013-23 DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2013 sont à rectifier, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dép - Chapitre 022	022 – Dépenses imprévues	- 4 384.21
Dép - Chapitre 011	615 – Frais d'étude	+ 4 384.21

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire les modifications ci-dessus:

## **2013-24 RENOUELEMENT BAIL PETIT LOGEMENT**

Le bail du logement sis 16 place Adalbert Brun, dit "petit logement", occupé par Monsieur Gilles DENIS, est arrivé à expiration au 30 juin 2013.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- ♦ **Décide** le renouvellement du bail de M. DENIS pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- ♦ **Fixe** le loyer à 346 €, conformément à l'indice de référence des loyers
- ♦ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **2013-25 RENOUELEMENT BAIL LOGEMENT OUEST**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail accordé au conseil d'administration de l'Association diocésaine, représentée par monsieur RELIGIEUX arrivera à expiration le 17/12/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents :

- ♦ Accepte de renouveler le bail du 1<sup>er</sup> étage pour la somme de 173.20 euros par mois conformément à l'indice de référence des loyers payable par trimestre.
- ♦ Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **2013-26 USEDA ADHÉSION DE LA VILLE DE BOHAIN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de BOHAIN a sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA).

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 28 novembre 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de BOHAIN.

## **TRAVAUX EN COURS – COMMISSIONS - QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du bornage entre le cimetière et la parcelle de Monsieur PIORO Patrice, le géomètre a modifié l'implantation des bornes. Un nouveau PV de bornage doit être établi.

Divers travaux ont été demandés par la directrice de l'école notamment la réparation des fuites du préau, et du grillage autour de la citerne.

Comme chaque année les bons de manège seront distribués aux enfants nés entre le 01/01/2001 et le 31/12/2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance :

Mario COZZA